

## Certificat d'examen de type n° 01.00.690.009.1 du 9 août 2001

### Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type TP Classe X(1)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

#### FABRICANT :

JPH SYSTEMES, 192 RUE DES EPINETTES, 73230 BARBY (FRANCE).

#### CARACTÉRISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type TP est destiné à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié.

Le mode de fonctionnement est discontinu : la charge est pesée à l'arrêt sur le dispositif récepteur de charge.

Cet instrument, intégré sur une ligne de conditionnement est constitué par :

- 1° un dispositif de convoyage des charges comprenant une "étoile" dont la rotation est assurée par un moteur "pas à pas". Cette étoile comporte 6 logements permettant de dévier les charges du dispositif transporteur vers l'unité de pesage puis de les ramener sur le dispositif transporteur principal ou de les éliminer si elles sont considérées comme défectueuses ;
- 2° une unité de pesage comprenant :
  - un dispositif récepteur de charge de type plateau circulaire, dont le diamètre peut atteindre 150 mm, en appui direct sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
  - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte travaillant en flexion type AL...C3 SH faisant l'objet du certificat d'essais TC 5429 délivré par l'organisme notifié n° 122 (1) à la société SCAIME, Le bois de Juvigny, BP 501, 74105 ANNEMASSE (France) ;
  - un dispositif indicateur type MERCURE décrit dans le certificat d'examen CE de type n° D94-09-035 délivré par l'organisme notifié n° 102 (2) à la société ERSEM, 4 allée de Beauregard, Z.A Vert Galant, 95310 SAINT-OUEN L'AUMONE (France) ;
  - en option, un dispositif imprimeur.

---

(1) NMi : organisme notifié par les Pays-Bas

(2) PTB : organisme notifié par l'Allemagne

Il est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif ;
- dispositif de réglage de la pente dont l'accès est protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositifs de mise à zéro :
  - dispositif semi-automatique de mise à zéro,
  - dispositif automatique intermittent de mise à zéro (périodicité réglable - durée maximale entre deux mises à zéro : 45 minutes) ;
- dispositifs de tare :
  - dispositif semi-automatique de tare (peut être inhibé) ;
  - dispositif de prédétermination de tare ;
- dispositif de test de l'affichage à la mise sous tension.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Portée maximale :	Max = 1 kg
Echelon :	$e = d = 2 \text{ g}$
Portée minimale :	Min 0,1 kg
Effet maximal de tare :	T = - Max
Températures limites d'utilisation :	+5 °C, + 35 °C
Cadences :	selon la nature des objets à trier et des conditions d'installation, elle peut atteindre 50 objets/ minute

#### **SCELLEMENT :**

Un dispositif de scellement conforme à la présentation figurant en annexe équipe l'instrument.

#### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat, située sur le bâti au-dessous de la partie en rotation, comporte les indications suivantes :

- nom ou marque d'identification du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- références (numéro et date) du présent certificat d'examen de type
- indication de la classe d'exactitude
- échelon de vérification
- échelon réel
- portée maximale
- portée minimale
- tare soustractive maximale
- domaine de températures.

#### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

La vérification primitive d'un instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type TP est réalisée en une phase au lieu d'installation.

La preuve de la compatibilité des modules doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive selon le guide WELMEC2, révision 2, 1996. De plus, le fabricant tient les textes du certificat d'examen CE de type n° D94-09-035 et du certificat d'essai TC 5429 à la disposition des personnes chargées de la vérification primitive.

Outre l'examen de conformité au certificat d'examen de type, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 3/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;

Ces essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le premier alinéa du paragraphe 2.5.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (valeurs des tableaux 1 et 2 pour la classe X(1)).

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 24.598, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de RHÔNE-ALPES et chez le fabricant.

**VALIDITÉ :**

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1<sup>er</sup> ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

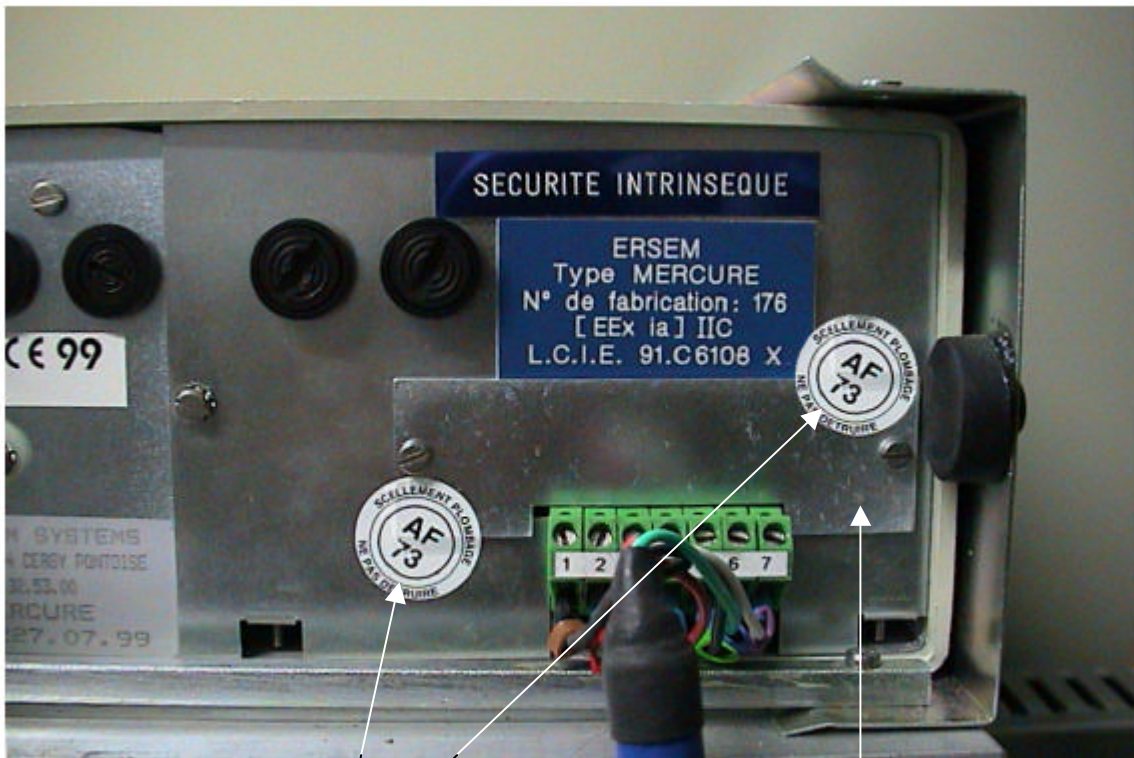
- Scellement
- Vue d'ensemble

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

E.TROMBONE

## Scellement

Face arrière du dispositif MERCURE



2 vignettes de scellement

Plaque de protection

## Vue d'ensemble

